



Adresse postale : B.P. 1684

L-1016 Luxembourg

E-mail : tennislu@pt.lu

Web : www.tennis-gasperich.lu

Terrains : 20, rue Jacques Stas, L-2549 Gasperich

Tél. Secrétariat : (+352) 621 152 992

BCEE : BCEELULL IBAN LU78 0019 1100 2864 6000

CCPL : CCPLULL IBAN LU94 1111 0882 6087 0000

ING : CELLULL IBAN LU79 0141 4200 4870 0000

BIL : BILLULL IBAN LU55 0022 1312 3010 0000



REGLEMENT POUR L'UTILISATION DES COURTS INDOOR

DU TENNIS CLUB GASPERICH

- I. Les terrains INDOOR du TENNIS CLUB GASPERICH sont destinés aux membres et amis du TC Gasperich. Le formulaire de réservation pour une heure fixe ou un abonnement VISITEUR (location à l'heure) se trouve sur le site web du club.
- II. Les abonnés s'engagent à mettre leur terrain à disposition du club dès lors qu'une compétition ou un stage est prévu. Les heures perdues seront remplacées par des tickets de réservation utilisables via le système de réservation en ligne.
- III. Pendant la saison hivernale, l'utilisation des courts couverts est subordonnée au paiement préalable d'un abonnement « hiver » portant sur 8 mois (1^{er} septembre – 30 avril) ou « annuel » portant sur 12 mois (1^{er} septembre – 31 août).
- IV. Aucun entraîneur étranger au club n'a le droit d'accéder aux courts couverts, sauf autorisation préalable du Comité.
- V. Les utilisateurs des courts couverts sont instamment invités à se munir de chaussures de tennis propres. De préférence, ils ne mettent leurs chaussures qu'après avoir accédé au hall.
- VI. A la fin de chaque réservation, les joueurs sont priés de passer le filet sur l'ensemble du terrain (voir schéma à l'entrée du terrain).
- VII. Une vidéosurveillance est mise en place à l'entrée et à l'intérieur du hall de tennis pour garantir la sécurité des membres et des joueurs.
- VIII. Il est strictement interdit d'amener les vélos, trottinettes, planche à roulettes, ... dans le hall de tennis. Un emplacement est disponible devant le hall.
- IX. L'accès aux terrains est strictement réservé aux joueurs, entraîneurs et membres du comité. Les parents des joueurs et autres spectateurs ne sont pas autorisés à accéder aux terrains. Les joueurs et spectateurs sont tenus d'éviter tout bruit inutile.
- X. En cas de non-observation du présent règlement, le comité du club peut annuler l'abonnement de la personne en cause. Aucun remboursement du montant ne sera effectué.
- XI. Le comité se réserve le droit d'apporter au présent règlement toute modification qui lui paraît utile et nécessaire. La version actuelle du règlement peut être consultée à l'entrée du hall et sur le site web du club.